

L'eau en Layon Aubance

N°12 - Juin 2011



Edito

ENSEMBLE, MAINTENANT...

Après plusieurs années d'études et de parcours administratif, l'année 2011 voit se concrétiser deux importants contrats pour répondre aux différentes problématiques de nos deux bassins versants, l'Aubance et le

Layon. C'est l'aboutissement d'une première étape et le point de départ d'une seconde phase plus opérationnelle. Les actions menées concerneront la restauration morphologique de nos deux rivières et de leurs affluents, ainsi que la réduction des pollutions diffuses sur notre territoire. Des exemples de sensibilisation et de modification de pratiques vous sont exposés en pages intérieures.

Déjà, des partenariats sont établis avec les jardineriers, les collectivités, les distributeurs de produits phytosanitaires, les professionnels de l'agriculture et de la viticulture.

Par ailleurs, l'enjeu de la gestion de la ressource en eau est également fort sur les bassins de l'Aubance et du Layon qui disposent de réserves en eau limitées. Chaque année, ils font l'objet de mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction temporaires des usages de l'eau, selon les débits de nos cours d'eau. L'été 2011 s'annonce difficile en matière de gestion de la ressource. Plus que jamais, le bon sens de chacun s'impose pour économiser l'eau, et rendre compatibles les usages avec la protection des milieux aquatiques.

C'est ensemble, dans la concertation et avec les efforts de chacun, que nous atteindrons les objectifs qui nous sont imposés.

Dominique PERDRIEAU

Président de la Commission Locale de l'Eau

SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Layon Aubance



Actualités

Sommaire

Pages 2 à 5

Mise en oeuvre du SAGE
et témoignages

Page 6

Actualités du SMLB

Page 7

Actualités du SMiBA

Page 8

Déchetteries
pour les particuliers

Signature du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance 2010-2012 à Martigné-Briand le 18 février 2011 :

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est un outil du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire. Il permet la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Il permet de mettre en place un programme d'actions cohérent sur une période de 3 ans.

Le 18 février 2011, le second CRBV Layon Aubance portant sur la période 2010-2012 a été signé entre le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance et le Syndicat Mixte du Bassin du Layon. Le montant global du contrat s'élève à 2 992 058 € pour une participation de la Région Pays-de-la-Loire de 880 855 € (29 %).

Signature du Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015 le 24 juin 2011 :

Pour mettre en oeuvre son programme d'actions, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance a élaboré un second contrat, le Contrat Territorial Layon Aubance, outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur la période 2011-2015.

Il comprend 3 volets : un volet milieux aquatiques portant sur la restauration morphologique du Layon, de l'Aubance et de leurs principaux affluents, un volet pollutions diffuses portant sur la réduction de l'usage des pesticides par les collectivités, les particuliers, les agriculteurs et les viticulteurs... et un volet suivi et évaluation.

Le montant global du contrat s'élève à environ 6,5 millions d'euros dont 47 % financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon Aubance a élaboré un programme d'actions de réduction de l'usage des pesticides. Il concerne tous les acteurs des bassins versants du Layon et de l'Aubance : particuliers, collectivités (communes, communautés de communes...), jardinerie, agriculteurs et viticulteurs...

Les témoignages suivants présentent deux professionnels qui ont modifié leurs pratiques et leur gestion du travail afin de réduire l'usage des pesticides qui sont principalement les désherbants, les fongicides et les insecticides.

REDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES CHEZ UN MARAÎCHER ARBORICULTEUR

Témoignage de Monsieur Benoît TRINEAU (commune de GREZILLE - bassin versant de l'Aubance)

Présentez-nous votre exploitation :

Nous sommes situés dans le bourg de Grézillé à égale distance d'Angers et de Saumur. Nous cultivons et produisons 12 ha de pommes, 8 ha de cerises, 20 ha de salades en conventionnel et récemment 10 ha de cultures biologiques telles que les carottes, céleris, choux pommés et laitues...

Quelles sont les filières de distribution de vos produits ?

Nous apportons tous nos légumes à la coopérative Rosée des Champs de Doué-la-Fontaine. Pour les fruits, nous travaillons avec une coopérative près de Saumur. On peut aussi être amené à livrer des cantines scolaires à proximité. Depuis un an, nous avons créé une boutique « entre pomme et cerise ». Nous y vendons les fruits, des confitures, des pâtes de fruits et des liqueurs de cerises. Nous avons même réussi à élaborer un « 20 de cerise » issu de la fermentation du jus de cerises.

Cette année, nous allons organiser la cueillette de cerises dans nos vergers. Les personnes qui visitent sont aujourd'hui très réceptives à la façon dont nous travaillons et c'est aussi avec plaisir que nous leur expliquons la « vie d'un cerisier ».

Quelles sont vos méthodes pour utiliser moins de pesticides ?

Depuis une année, nous avons mis une partie de notre surface en légumes en agriculture biologique. Nous avons aussi fait le choix de planter des variétés de pommes résistantes à la tavelure (tâches sur les fruits) : Ariane et Goldrush. Elles sont moins traitées mais ont encore du mal à se vendre. Pour ce qui est des cerisiers, la fumure est principalement à base de compost, de matière organique et pratiquement sans apport chimique. Cette année, nous optons pour l'enherbement total sans utilisation de désherbant. Pour un bon équilibre et une bonne fertilité du sol, nous apportons des oligo-éléments qui favorisent la vie microbienne. Par ces pratiques, le goût de nos fruits et légumes s'exprime davantage et les plantes sont plus aptes à se défendre contre les différentes agressions des insectes ou des maladies.



Est-ce que l'eau est importante dans votre exploitation ?

Pour une exploitation en fruits et légumes, l'eau est vitale. Nous avons deux forages de 50 m de profondeur qui sont alimentés par deux nappes souterraines. Pour l'arrosage des salades, nous avons abandonné l'enrouleur pour mettre en place un réseau de micro-asperseurs enterré. L'irrigation se fait par micro-jets pour les cerisiers et par goutte-à-goutte pour les pommiers. Ces systèmes nous permettent de programmer plus facilement l'arrosage de nuit et du matin, et aussi de gaspiller moins d'eau.

Quel regard portez-vous sur l'Aubance ?

Il est certain que nous avons perdu ce côté relationnel qui existait entre nous et l'Aubance. On vivait un peu à son rythme dans nos campagnes : l'hiver, elle débordait souvent dans les champs et sur les routes. C'est notre bien commun à tous. Elle traverse nos champs et colporte à sa façon l'histoire commune de nos petits villages d'Anjou. Aujourd'hui, comment recréer ce lien perdu avec l'Aubance ? Peut-être d'une façon festive ou pourquoi pas créer un endroit où serait retracée l'histoire de l'Aubance à travers les différentes époques.

MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Layon Aubance

REDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES CHEZ UN VITICULTEUR

**Témoignage de Monsieur Michel GAZEAU
(commune de MARTIGNE-BRIAND – bassin versant du Layon)**

Quelles sont les principales caractéristiques de votre exploitation ?

L'exploitation uniquement viticole s'étend sur 45 ha de vignes. Nous produisons toute la gamme des vins AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et des appellations de notre commune : Anjou, Anjou Villages, Cabernet d'Anjou, Coteaux du Layon, Rosé de Loire, Rosé d'Anjou, Saumur Mousseux et Bonnezeaux.

**Quelles actions mettez-vous en oeuvre pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau ?**

Tout d'abord, nous gérons les effluents vinicoles produits sur le siège d'exploitation. Ils sont récupérés dans une cuve de 10 m³, avant d'être pompés et traités en dehors de l'exploitation. La commune de Martigné-Briand a mis en place un système de collecte de ces effluents sur l'ensemble du territoire communal. Ils sont ensuite valorisés par épandage. Par ailleurs, nous cherchons à réduire le plus possible l'usage des pesticides.

Quelles mesures avez-vous prises pour réduire cet usage ?

Nous limitons le désherbage chimique. Seul le cavaillon est traité chimiquement. Pour le reste, un inter-rang sur deux est enherbé. Le



second est désherbé mécaniquement par un travail du sol adapté (enfouissement avec un rotavator, binage avec un cultivateur Actisol).

L'enherbement laisse la possibilité d'entrer dans la parcelle pour un traitement dans les 24 h après une pluie.

Concernant les traitements fongicides, nous disposons de pulvérisateurs adaptés pour limiter la quantité de produits appliqués et augmenter l'efficacité. Le pulvérisateur à jet projeté avec des panneaux de récupération (photo ci-contre) permet une économie de 50 à 70 % de produits.

Le pulvérisateur face-par-face (photos ci-dessous) traite 4 rangs simultanément. Il permet de limiter la dose apportée tout en assurant une bonne répartition de la pulvérisation.

De plus, notre fournisseur de pesticides nous alerte au minimum une fois par semaine sur les risques de maladies (mildiou, oïdium...) et nous conseille sur les traitements à appliquer.

**Quels sont les coûts de ces mesures ?**

Le girobroyage des inter-rangs enherbés et le travail du sol ne nécessitent pas plus de 3 à 4 passages par an, mais occasionnent selon les années un surcoût de 90 à 130 €/ha. L'acquisition du pulvérisateur face-par-face est un investissement plus lourd pour lequel nous avons bénéficié des aides du Plan Végétal Environnement.

Avez-vous mené d'autres démarches en lien avec la qualité de l'eau ?

L'exploitation s'est engagée l'an dernier dans la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), dispositif proposé par le SAGE Layon Aubance. Cet engagement, d'une durée de 5 ans, porte notamment sur la réduction du nombre de doses appliquées de pesticides. Cet effort est compensé par des aides financières à l'hectare.

Quels sont vos projets ?

Il est prévu d'améliorer sur le siège d'exploitation la gestion des effluents phytosanitaires (fonds de cuve, eaux de lavage des pulvérisateurs...). Une réflexion est aussi menée au sein de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles) pour gérer ces effluents.

**Le Plan Végétal Environnement (PVE),
une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels alternatifs de désherbage.**

Une partie du territoire du SAGE Layon Aubance (Layon moyen et Aubance) est en priorité 1. Sur ces bassins versants, les aides varient entre 60 et 75 %. Pour le restant du territoire qui est en priorité 2, les aides sont de 40 %.

Des informations complémentaires sur le PVE seront apportées dans la prochaine lettre de l'eau.

Pour plus de détails, contactez le SAGE Layon Aubance, la Chambre d'Agriculture ou la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire.

MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Layon Aubance

CONCOURS DES ECOLES SUR LE THEME DE L'EAU - 2010/2011

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Layon Aubance, la Commission Locale de l'Eau et le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) mènent actuellement une action de sensibilisation auprès des écoles primaires (classes CM1 et CM2) sur les thèmes de l'eau, de sa gestion et de ses pollutions, par l'intermédiaire de l'organisation d'un concours.

Chaque classe participante a remis un dossier sur ces thèmes. Les 9 lauréats du concours participeront à une journée au Centre de découverte du milieu aquatique de Brissac-Quincé au cours du mois de juin 2011.

Les lauréats sont les classes de CM1-CM2 des écoles suivantes :

- Ecole primaire Georges Brassens de Chemillé (2 classes),
- Ecole privée Saint-Joseph de Faveraye-Mâchelles (1 classe),
- Ecole publique des Verchers-sur-Layon (1 classe),
- Ecole publique de Saint-Melaine-sur-Aubance (2 classes),
- Ecole publique de Thouarcé (2 classes),
- Ecole privée mixte de Trémont (1 classe).

A l'occasion de ce concours, une conteuse professionnelle, Madame Guillemette de Pimodan, a rencontré chacune des classes pour narrer devant les enfants, des extraits de vie de deux enfants, Marie et Georges.

Au gré des saisons, ces deux enfants observent, s'interrogent et partagent leurs réflexions : qui est l'eau ? D'où vient-elle ? Pourquoi est-elle si nécessaire, si essentielle ? Quels sont les moyens de la préserver ?

Au cours d'un récit d'une heure, ponctué de chansons et intitulé «l'Or du ciel», le jeune auditoire découvre dans une ambiance joyeuse le cycle de l'eau, ses pollutions notamment par les pesticides, les sécheresses, quelques solutions pour protéger la qualité de l'eau et ne pas la gaspiller...

La Commission Locale de l'Eau et le SMBL prévoient de renouveler ce concours pour la prochaine année scolaire 2011/2012.



Témoignage de deux instituteurs, Messieurs Lazarus et Luron, et des élèves de l'école Georges Brassens (commune de CHEMILLE - bassin versant de l'Hyrôme)



← Première page du dossier de l'école Georges Brassens de Chemillé

→ Première page du dossier de l'école publique des Verchers-sur-Layon

Questions aux instituteurs

Quelles sont les raisons de votre participation à ce concours ?

Le programme officiel sur deux ans était axé sur les cycles naturels eau et procréation, donc le thème du concours correspondait à une partie de notre programme sur le cycle de l'eau.

Quelle a été votre démarche pour établir votre dossier de classe ?

En début d'année scolaire, nous avons vu plutôt le côté théorique des cycles de l'eau. Ce concours a permis de voir le côté pratique. Pendant le mois de mars, les enfants ont fait un travail de recherches de documents et de découvertes par des sorties sur le terrain (rivière, station d'épuration, barrage de Coulvée, exploitation agricole bio, etc...). Après ces travaux de recherches et de découvertes, les enfants ont écrit les textes et fait la mise en page du dossier. Les 3/4 de la réalisation de ces travaux ont été laissés à l'initiative des enfants.

Questions aux enfants

Quels intérêts avez-vous portés à ce concours et quel bénéfice avez-vous tiré de cette expérience ?

C'était très intéressant. Ça nous a fait réfléchir car les différentes sorties pédagogiques nous ont appris beaucoup de choses : ce qu'étaient la pollution organique, le fonctionnement d'une station d'épuration, la pollution par les pesticides, le plan de désherbage, une rivière de première catégorie, le gaspillage de l'eau.

Quelles sont les principales choses que vous avez retenues ?

Qu'il ne faut pas gaspiller l'eau en jouant. Qu'il vaut mieux prendre des douches au lieu de prendre des bains, fermer le robinet en se brossant les dents, ne pas utiliser de produits pour désherber afin de ne pas polluer l'eau.

L'eau ...

une ressource précieuse



Le moulin de Pissotte - Les Verchers sur Layon - Huile de Guillaume Perlin (1878 - 1945)

École Publique des Verchers sur Layon
CM1 / CM2
2010 / 2011

MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

SAGE Schéma
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Layon Aubance

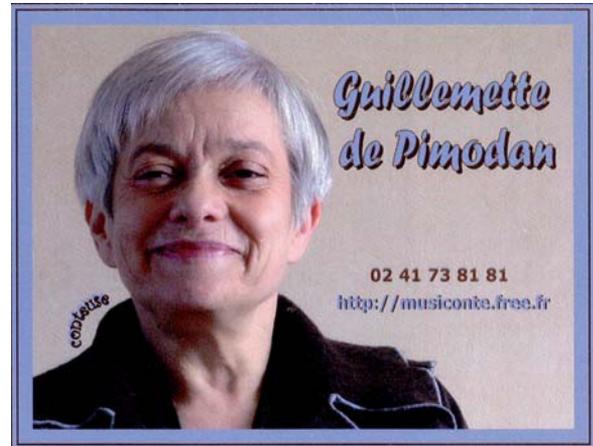
Témoignage de Guillemette DE PIMODAN, conteuse professionnelle

Guillemette, quelle motivation t'a décidée pour participer à ce projet auprès des scolaires ?

L'EAU, elle m'a toujours fascinée ; je la trouve tellement indispensable et précieuse... Toute petite, je me rappelle l'eau du puits que nous buvions chez ma grand-mère... Elle était très importante, il fallait l'économiser, la respecter.

Comment as-tu créé et organisé cette histoire de vie que tu racontes aux enfants ?

Je l'ai écrite à la maison en puisant dans mon vécu... Le Limousin où vivait une de mes amies et dans l'Anjou où je vis : les problèmes de l'eau y sont récurrents. Mon premier public a été deux de mes stagiaires (qui veulent se lancer dans l'animation) et j'ai pris le prénom composé de cette amie pour nommer les enfants de mon histoire de vie ; mais les personnages sont vrais...



10 classes ont écouté ton histoire de vie, soit environ 220 enfants de 8 à 10 ans, quelles ont été leurs réactions ?

Ils étaient très respectueux et captivés. Certains professeurs des écoles ont même été agréablement surpris de leur attention et aussi du spectacle ! J'ai toujours été bien reçue.

Les enfants, à la fin, ont posé de nombreuses questions et ont repris en coeur les différentes chansons qui sont dans l'histoire. On sentait qu'ils faisaient bien le lien entre les problèmes de l'eau abordés dans cette histoire de vie et les contenus qu'ils avaient étudiés avec leur maître.



Quelles difficultés as-tu rencontrées pour relier cette histoire et les thématiques de ce concours ?

C'est surtout au niveau des vocabulaires techniques qu'il a fallu que je travaille, pour les comprendre moi-même mais aussi pour les utiliser.

J'ai puisé mes informations dans de multiples documents techniques mais aussi dans des livres d'enfants.

Beaucoup de mots techniques sont difficiles pour des enfants de CM1 et CM2 ; alors j'ai fait des pirouettes avec ces vocabulaires en les utilisant dans des blagues pour faire vivre mes personnages avec les pollutions d'aujourd'hui !

Professionnellement, un de mes amis a conçu sous ma houlette des décors simples, efficaces et ludiques. Matériellement, ce qui a été le plus difficile, c'était de s'adapter aux locaux où j'étais reçu dans les écoles, car souvent il fallait mettre en place un espace convivial adapté pour ce genre de spectacle dans des salles qui n'étaient pas faites pour cela.



Est-ce que la conteuse professionnelle serait prête à nous accompagner dans une future «aventure» l'an prochain avec des enfants du même âge ?

Oui ! J'ai adoré ces interventions avec les enfants car j'ai participé en tant que conteuse à transmettre des valeurs sur l'eau. Recommencer serait un vrai bonheur...

LES ACTUALITES DU SMBL



Les travaux de restauration et d'entretien du Layon et de ses affluents sont déclarés d'intérêt général et sont autorisés au titre des articles L.211-7 et L.214-1 et suivants du code de l'environnement (rubrique 3.1.2.0) par la signature de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011. Depuis, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) a débuté son programme d'actions avec notamment la fourniture de clôtures et le retrait des embâcles.

FOURNITURE DE CLÔTURES AUPRES DES ELEVEURS RIVERAINS

La fourniture des clôtures en bordure des cours d'eau s'inscrit dans le programme de restauration du Layon et de ses principaux affluents. Elle est financée dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015 signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance 2010-2012 signé avec le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.

Pour le premier semestre de l'année 2011, la fourniture des clôtures concerne les cours d'eau suivants, sur un linéaire d'environ 85 km : le Layon amont de Cléré-sur-Layon à Martigné-Briand, le Lys, le Livier et le ruisseau de Douet.

Sont fournis à chaque éleveur riverain des cours d'eau, des piquets d'acacia fendus de 1,6 m de hauteur, des bobines de fil de clôture en acier de diamètre 1,6 mm, et des isolateurs à visser.

L'enlèvement se fait dans les dépôts d'AGRILOIRE de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand et de Vihiers après signature d'une convention entre le SMBL, l'éleveur et le propriétaire. La fourniture des clôtures sur le Layon aval de Martigné-Briand à Chalonnes-sur-Loire, l'Arcison, la Villaine et le Javoineau sera menée fin 2011 et début 2012.



RETRAIT DES EMBÂCLES



Le Syndicat Mixte du Bassin du Layon réalise actuellement un inventaire des embâcles présents dans les cours d'eau. Jusqu'à fin juin 2011, le technicien du SMBL va réaliser cet inventaire sur le Layon amont, le Lys, l'Hyrôme, le Livier et le ruisseau de Douet. Cette opération est destinée à garantir un bon écoulement des eaux, à éviter l'érosion de berges et à limiter les débordements en zones sensibles.

Certains embâcles sont à conserver dans la mesure où ils sont d'un grand intérêt biologique (création d'habitats, de caches...) notamment pour les poissons, et

jouent un rôle important pour la stabilisation du cours d'eau dans son lit. C'est le cas des petits amas ligneux, sources de nourriture notamment pour les poissons. D'autres embâcles peuvent générer des risques pour les ouvrages situés en aval, un ensablement excessif du lit, une érosion des berges ou une aggravation des inondations en zones sensibles. Chaque enlèvement devra donc être bien raisonné. Les premiers travaux de retrait d'embâcles seront réalisés à partir d'automne 2011 en période de basses eaux, après contact avec chacun des riverains.

ARRACHAGE DE LA JUSSIE

Depuis 2004, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon procède tous les ans à l'arrachage de la Jussie, espèce envahissante des milieux aquatiques, autour du plan d'eau de Chalonnes-sur-Loire et sur la partie aval du Layon jusqu'au lieu-dit Princé sur la commune de Chateaufonds-sur-Layon.

Originnaire d'Amérique du Sud, la Jussie a été introduite et employée, entre autres, pour ses qualités ornementales dans les bassins d'agrément. C'est une plante amphibie fixée au fond et qui se développe, lorsque les conditions le permettent, sous forme d'herbiers denses quasiment impénétrables, immergés ou émergés. Elle se développe dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes. L'éradication de cette espèce passe par des interventions régulières. Aussi, comme les années précédentes, le SMBL va intervenir en 2011, en juin et septembre, pour arracher les pieds de Jussie en cours de développement. Cette opération sera menée par l'association d'insertion AIE Développement de Doué-la-Fontaine, principalement à partir d'un bateau. Des accès ponctuels aux berges seront toutefois nécessaires. Les produits d'arrachage seront ensuite valorisés en compostage.



Ne participez pas à la propagation de cette plante !

Elle présente une très grande capacité de colonisation par bouturage : le moindre morceau de tige peut reconstituer une plante entière.

Les précautions à prendre si vous découvrez cette plante sont :

- ne la cueillez pour la replanter ailleurs,
- en cas d'arrachage, retirez du cours d'eau, du fossé ou du plan d'eau, tous les fragments de plantes.



LES ACTUALITES DU SMIBA

REDUCTION DES PESTICIDES DANS UNE COLLECTIVITE

MÛRS - ERIGNÉ

Exemple de la commune de Mûrs-Erigné (bassin versant de l'Aubance)

UN DESHERBAGE COMMUNAL SANS PESTICIDE

Anticipant une législation de plus en plus drastique concernant l'usage de pesticides dans les collectivités territoriales, la commune a fait le choix, dès 2005, de protéger les habitants, le personnel technique et le patrimoine naturel en supprimant quasi intégralement l'usage de pesticides et en proposant une gestion différenciée des espaces qu'elle gère. Depuis 2010, plus aucun produit chimique de synthèse n'est utilisé y compris dans les cimetières, un choix important qui a nécessité un

changement profond des méthodes de travail des services techniques.

En 2008, la municipalité a engagé une collaboration avec un Centre d'Aide par le Travail (CAT) local. Une équipe de 7 personnes aide le personnel communal durant un mois lorsque l'activité de désherbage est la plus forte. Ces personnes appliquent les méthodes de travail préconisées : pas de pesticide, utilisation du paillage, usage du rotofil, de binettes, de sarcloirs, de balais et de pelles...



Opération Nature en Ville



LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Au départ, la présence d'herbes sur la voirie et sur les trottoirs a entraîné l'insatisfaction de certains habitants de la commune. La municipalité a alors engagé un programme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation systématique des produits chimiques. Mieux vaut avoir un peu d'herbe sur la voirie que de continuer à polluer les rivières et payer de plus en plus cher le traitement de l'eau du robinet. Dans cet esprit, la mairie a lancé l'opération «Nature en Ville» pour échanger, s'amuser et apprendre autour du thème du jardin au naturel.

LE DESHERBAGE A MOUSSE CHAUDE

Des extraits naturels de maïs et de noix de coco sont ajoutés à de l'eau chauffée à 95°C afin d'obtenir une mousse qui, appliquée sur les herbes, les enveloppe pour conserver la chaleur et permettre leur éradication. La mousse se dissipe ensuite au bout de quelques minutes, sans résidu toxique pour l'environnement. Les plantes touchées ont un aspect flétri et disparaissent dans les jours suivants. Il faut, en moyenne, trois passages

pour que les résultats soient probants. Cette solution, alternative à l'emploi de pesticides, vient de Nouvelle-Zélande où elle a déjà fait ses preuves. Importée en France par les sociétés Waipuna et Sita-Suez, elle a été testée en Bretagne avant d'être proposée à l'ensemble des communes de France. Mûrs-Erigné est l'une des premières communes de Maine-et-Loire à l'utiliser.



LE PAILLAGE

Le paillage à base de copeaux de bois est une technique largement utilisée sur la commune. Présentant de nombreux atouts :

- il évite le développement des mauvaises herbes,
- il retient l'humidité au niveau du sol,
- il protège les plantes contre les fortes gelées,
- il protège le sol contre le compactage et évite l'érosion par les pluies,
- il permet le développement de la microfaune nécessaire au bon équilibre de la terre,
- il apporte de la matière organique au sol, l'humus indispensable à sa bonne structure. Les copeaux, issus du broyage de branchages, réintègrent la terre sans production de gaz carbonique.

LE DESHERBAGE THERMIQUE

Il consiste à chauffer jusqu'à 80°C les parties aériennes d'une herbe en pleine végétation à partir d'un brûleur à gaz. A cette température, le choc thermique provoque l'évaporation de l'eau des cellules végétales qui finissent par éclater, entraînant la mort de la plante. Pour obtenir un bon résultat, l'action doit être menée au début de la croissance végétale et répétée plusieurs fois.

Cette technique, utilisée par la commune en complément des autres procédés, présente l'intérêt de ne laisser aucun produit chimique sur le sol et participe donc également à la préservation de l'environnement.



LES DÉCHETTERIES ACCEPTENT LES DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

Ne jetez pas de produits chimiques dans l'évier car la station d'épuration ou votre fosse septique ne traite pas ces produits : ils se retrouvent directement dans les rivières.

Apportez dans la déchetterie la plus proche de chez vous (cf carte ci-dessous) les produits :

- de bricolage : restes de peintures, de colles, d'acides, de diluants...
- de la vie quotidienne : huiles de vidange, carburants...
- d'entretien des espaces extérieurs : désherbants, insecticides et engrais...

Les désherbants et insecticides doivent être apportés dans leur bidon d'origine avec le nom ou l'étiquette du produit. Tous ces produits seront ensuite triés, recyclés ou traités.



Gestionnaires des déchetteries

- Angers Loire Métropole
- Communauté de Communes Loire-Layon
- SIRDOMDI
- SMITOM
- Syndicat du Pays Thouarsais
- SAGE Layon Aubance

Contactez les gestionnaires des déchetteries afin de vous aider dans la démarche de dépôt :

- Angers Loire Métropole – tél : 08 00 41 88 00 (numéro vert)
- Communauté de Communes Loire-Layon – tél : 02 41 74 93 74 – courriel : ccl@loire-layon.com
- SIRDOMDI – tél : 02 41 71 77 55 – courriel : sirdomdi@paysdesmauges.fr
- SMITOM – tél : 02 41 59 61 73 – courriel : contact@smitom-sudsauumurois.com
- Syndicat du Pays Thouarsais – tél : 05 49 66 68 68 – courriel : contact@paysthouarsais.com

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les documents du SAGE qui sont disponibles à la rubrique «téléchargement» sur le site internet du SAGE : www.eau-layon-aubance.fr

Pour tous renseignements concernant le SAGE :

• MM. Laurent MOUNEREAU et Bruno VITRAI
 Animateurs de la Commission Locale de l'Eau
 3 place Joseph Cousin
 49540 MARTIGNE-BRIAND
 Tél : 02 41 38 58 42 - Fax : 02 41 38 23 85
laurent.mounereau@eau-layon-aubance.fr
bruno.vitrai@eau-layon-aubance.fr
www.eau-layon-aubance.fr

Pour toutes informations relatives aux syndicats de bassins :

• M. Ludovic PEAUD - Technicien de rivière du Layon
 3 place Joseph Cousin - 49540 MARTIGNE-BRIAND
 Tél : 02 41 59 86 59 - Fax : 02 41 38 23 85
ludovic.peaud@eau-layon-aubance.fr
www.eau-layon-aubance.fr

• M. Alexandre BARRETEAU - Technicien de rivière de l'Aubance
 Mairie - 5, rue du Maréchal Foch - 49320 BRISSAC-QUINCE
 Tél : 02 41 91 74 10
smib.aubance@yahoo.fr
www.riviere-aubance.fr

Avec la participation de :

